

estas llagas, ny hablar de las cosas contenidas en las dichas cartas, sino solecitar los negocios conforme á lo que ántes os havemos escrito, y que con la otra nuestra carta, responsiva á las vuestras, escrivimos con esta misma posta. Perho, pidiendo Su S^d que le deys ó digays la dicha crehencia, podreis, con la mayor blandura y accatamiento que ser pueda, dezille que havemos sido muy maravillado de lo que nos escribe; que ciertamente crehemos que, si Su S^d hoviesse bien leydo y entendido nuestras cartas y el discurso de los negocios conforme á nuestra intencion, no dixiera que no son maduramente digestas, ni nos hiziera tales respuestas; y, quanto mas Su S^d pensare en ellas, conocerá mejor la observancia filial y veneracion grande que havemos siempre tenido y tenemos á Su S^d y á essa sancta silla, á la qual siempre havemos tenido el accatamiento que conviene, sin querer nos desmandar á tomar de nuestra mano lo que otros menores de nos toman en sus reynos y señoríos de su propria auctoridad, no habiendo ellos la necesidad que concurre agora; antes, como buen hijo de Su S^d, abogado protector dessa sancta silla, le havemos pedido las gracias tales y tan justas que cierto en tal caso no se devian refusar ó dilatar. Y pues que Su S^d conoce el daño que se ha seguido y se sigue cada dia desta dilacion, le supplicamos, quan caramente ser puede, quiera con toda diligencia hazer en esto la resolucion qual deseamos, y que la necesidad requiere.

» En lo de Modena y Rezo, nos plaze que se vean los títulos, con los cuales crehemos conocerá que lo que le havemos pedido era justo, y que licitamente no se nos puede negar la restitution: perho, á conocer desto, fuera razon que fuessemos llamados y oídos, y que entreveniessen en ello algunos de nuestra parte y del sacro Imperio, tambien como de parte suya y de la sancta Yglesia, pues no conviene que sea solo juez en su causa. Y de allegar títulos del tiempo de Carlomagno, parece cosa mal pertinente, pues segund el concierto hecho con papa Leon, primero que conocer de tales, ne allegar drecho por la Yglesia, se devria de necessidad restituir la possession al Imperio; y,

quando començassemos á discutir de los titulos antiguos de la Yglesia y del Imperio, seria cosa de mayor consecuencia, en la qual no parece conveniente ny á la Yglesia, ne á la christiandad, que se entienda agora.

» La ligha deffensiva no la pedíamos por impedir la paz ni por revolver la christianidad, como Su S^d dize, ántes nos parecia que fuesse el drecho camino por la quietud de Italia, y por mas atraher los Franceses á condiciones razonables de paz ó trengua. Perho, pues Su S^d no viene en ella, y que sin ella piensa mejor conduzir la trengua, nos remittimos, acerca desto, al buen juyzio de Su S^d, y esperaremos el efecto que desto se siguiere, el qual quiera Dios sea tal como conviene á la presente necesidad y al beneficio público.

» La trengua de la mar Mediterranea, la qual Su S^d dize que fuera buena para Rhodas, nos ha siempre parecido que fuera mas dañosa que provechosa, y que con ella se daba lugar que todos los corsarios franceses se passassen en esta mar d'España, donde nos pudieran hazer mas grand daño que en la dicha mar Mediterranea; y tambien no se podia concluir en tiempo que fuesse bastante por embiar el socorro á Rhodas, como ha mostrado el efecto del socorro que stava ya ordenado ánte que se hablasse de la dicha trengua.

» Quanto á lo de don Juan Manuel, nos parece que Su S^d está muy mal informado dél y de sus servicios. Y porque Su S^d dize que vos estays bien informado de lo que le han dado á entender acerca de la práctica del cardinal Farnesio, y de la promessa de c. mil ducados, y de haver embiado su hijo en rehenes á Napoles, y que sobre esto no haveis escripto cosa alguna, ántes dezis que no podeis conocer que Su S^d haya justa causa del ennojo que tiene contra él, y el dicho don Juan nos ha dado buena razon desta negociacion que fué toda en nuestro servicio, y sin promessa alguna de dinero, y sin querer temptar cosa en perjuizio de Su S^d ni de su sancta eleccion, haviendo el mismo don Juan,

antes que entrassen los cardenales in conclavi, propuesto que si entre ellos hoviesse lugar de elegir algun absente, tuviessen memoria de Su S^d, como de persona á nos mas accepta, y assy nos lo escrivió el mismo don Juan, al mismo tiempo que lo habló, y antes que fuesse nueva de la dicha eleccion, como podríamos ahun mostrar las mismas cartas que estonces nos escrivió, os encargamos que, quando viéredes la oportunidad de poder hazer bien entender á Su S^d, sin ennojo, la limpieza del dicho don Juan, y que vos no teneyd del tal informacion como Su S^d escribe ni como le han dado á entender, vos por servicio nuestro lo informeyd desto muy bien, lo mas templadamente que ser pueda. Y quanto á lo de las censuras fulminadas contra el dicho don Juan, comunicareys á Su S^d la narracion del caso, segund está escrito en un memorial que va con esta, y le dareis bien á entender, en la mejor manera que pudiéredes, que, segund la narracion que se haze, no staria la cosa en términos de salvo conducto, ni de represalias, ni se podria dezir que no fuesse servada la orden, como Su S^d escribe; antes se podria dezir que licitamente, y de buena guerra, por ser cosas de Franceses, se hoviesen tomados los criados y ropas del dicho cardenal, los quales el dicho don Juan dexó en Genua para conservallos en nuestro nombre; y ahunqu'el dicho don Juan fuesse culpado de haver mal tomado las dichas ropas y criados, lo que no se puede bien juzgar sin oirlo en sus disculpas, cierto, por servicio nuestro, y por la desautorizacion que se nos haze en esto, haviendo el dicho don Juan tenido en nuestro nombre tal cargo, y siendo ahun en nuestro servicio y de nuestro consejo mas secreto, no deviera Su S^d proceder tan publicamente á la fulminacion de las censuras, como ha hecho. Y, pues cumple tanto á nuestro servicio y al bien de nuestros negocios que esto se remedie con buen modo, y no passe mas adelante, supplicareys, de nuestra parte, á Su S^d que pues nos, por complazer á Su S^d, seremos contento, mas de gracia que de rigor, mandar soltar los dichos bienes y criados, se quiera tambien por su parte contentar que, restituyendo en poder de la persona que Su S^d

mandará las dichas ropas, y todo lo que fué preso de los bienes y criados del dicho cardenal, Su S^a conceda junctamente l'absolucion de las dichas censuras al dicho don Juan y á todos los que fueron con él, y en las galeras y navíos de su compañía, quando se hizo la presa de las dichas ropas y criados, y tambien á los que con órden del dicho don Juan les han después detenido, y agora detienen en nombre nuestro : que cierto Su S^a nos hará cosa muy grata, por el cargo qu'el dicho don Juan tiene en las cosas de nuestra hazienda y de nuestro consejo d'Estado, del qual no nos podemos passar ; y acerca desto hareis todas las diligencias posibles, usando de las mejores mañas que pudiéredes.

» En lo del monitorio contra nuestro ejército y lo de Prospero de la prensa de Castel Sanct Juan, pues estas cosas están reparadas, no se deve mas hablar en ellas, y cierto nos pesaria mucho, como es razon, si nuestros ministros tuviessen en menosprecio á Su S^a, la qual tenemos en lugar de verdadero padre, y siempre havemos deseado de le honrar y observar como su verdadero hijo.

» Y, quanto á lo de Ferrara, no hay que hablar, ahunque no podemos pensar quo la investitura que Su S^a le dió, se pueda dezir hecha en favor nuestro y con indignacion de Franceses : que cierto se podria mas presto dezir el contrario, haviendo el dicho duque temptado las armas contra nos y en favor de los Franceses, y no siendo ahun concertado con nos. Que si haziendo el concierto de darle la dicha investitura, se fuesse tambien concertado en lo que nos toccaria, podriamos meritamente dezir y pensar que la dicha investitura se fuesse hecha en favor nuestro, y por indignar á Franceses. Y esto dezimos solo para vos, no por hablarlo á Su S^a, si dél mismo no hablasse sobre esto..... »

XII.

Valladolid, 21 avril 1525.

Satisfaction que l'Empereur a de ses services. — Il approuve les discours que le vice-roi de Naples a tenus au pape, quoiqu'ils aient peu profité; mais il espère que S. S. se reconnaîtra un jour, et prendra un autre chemin. — Il n'est pas disposé à révoquer la commission de capitaine général qu'il a donnée à Prosper Colonna. — Moyens de rendre le cardinal de Médicis favorable à sa cause. — Le marquis de Pescaire est arrivé à sa cour; il l'a reçu avec les démonstrations d'amour que méritent ses services, et il espère qu'il retournera content. — L'Empereur désire qu'il ne soit donné aucune cause de mécontentement au pape. — Il charge son ambassadeur de tâcher d'attirer dans ses intérêts Thiéri, favori du saint-père: « A Thiéri, lui dit-il, il nous » paraît que vous devez parler comme de vous-même, lui rap- » pelant qu'il est notre sujet, que le pape actuel ne vivra pas » toujours, que les princes ont beaucoup de moyens de châ- » tier ceux qui les desservent, et qu'ils ont aussi l'habitude de » gratifier ceux qui leur rendent des services: de manière qu'il » vienne à résipiscence(1). » — Les affaires du cardinal de Médi- cis, qui lui est si bon serviteur, doivent être traitées comme les siennes propres. — La citation que le pape a donnée contre la

(1) • A Theodorico nos parece que deves hablar como de vuestro, acordándole que es nuestro súbdito, y que el papa que ahora es no ha de durar para siempre, y que los principes tienen muchas formas de dar castigo á los que les dessirven, y tambien acostumbran gratificar á los que bien les sirven, por manera que se reconosca. •

Il s'agit ici de Thiéri Hezius, sur lequel notre savant confrère M. de Ram a publié une notice pleine d'intérêt dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. XI, pp. 59 et suiv.

Seigneurie de Florence lui paraît très-mal ; il en a écrit à S. S. — Le pape ne doit rien négliger pour savoir la vérité au sujet du poison que les domestiques du duc de Camarino ont voulu lui donner, et aussi tenir souci des personnes qui le servent. — Il est peiné d'apprendre que les cardinaux montrent peu de respect au pape ; si S. S. s'unissait plus étroitement à lui, ils n'oseraient pas le faire. — Le pape n'a pas eu raison de se montrer mécontent des lettres que l'Empereur lui a écrites, tant sur le fait de Catane que sur d'autres. — Il s'étonne que S. S. soit aveugle à ce point qu'elle n'aperçoive pas le mal que cause son indécision au sujet de la ligue. — L'Empereur charge le duc de Sessa de demander au pape qu'il pourvoie le docteur Narcisse, son médecin, des abbayes de St-Clément et de St-Vincent, devenues vacantes au royaume de Naples : si S. S. ne veut pas les lui conférer toutes deux, qu'elle lui en accorde une, ou au moins la même réserve de 1,000 ducats de rente, qu'il tenait du pape Léon.

P. C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

XIII.

Valladolid, 9 mai 1525.

Il a écrit au pape, afin qu'il donne Corneille de Berghes pour coadjuteur à l'évêque de Liège, et il a appris que S. S. était contente de le faire : mais, comme le sieur de Berghes n'a pas les moyens de payer l'annate et les autres droits qu'entraînera l'expédition de ses bulles, l'Empereur charge son ambassadeur de demander au pape qu'il l'exempte du paiement de l'annate, jusqu'à ce qu'il soit entré en la possession dudit évêché.

XIV.

Valladolid, 10 juin 1525.

Il le charge de presser le pape pour le fait de la ligue défensive. — Il persiste à refuser la naturalisation des serviteurs de S. S. pour ne pas scandaliser ses royaumes (1). — C'est à tort qu'on a dit au duc qu'il admettrait à composition certains de ceux qui ont pris part aux troubles de Castille; il n'en admettra aucun. Si le duc pouvait se saisir de la personne de quelques-uns d'entre eux, il lui rendrait un bon service de le faire. — Don Lope Hurtado (de Mendoza) lui a demandé de venir à sa cour; si le duc juge qu'il puisse se passer de lui à Rome, il l'autorisera à en partir. — Le pape devrait se contenter de la dîme du royaume de Naples que l'Empereur lui a accordée, et des 20,000 ducats qui lui ont été payés pour la bulle de St-Pierre, sans insister pour avoir la 3^{me} partie de celle-ci (2). L'ambassadeur lui parlera à cet effet. Si Sa Sainteté ne veut pas se laisser persuader, comme l'intention de l'Empereur est de lui complaire en tout ce qui est possible, le duc lui offrira une certaine somme de deniers, jusqu'à 20,000 ducats, par manière de composition, pour l'expédition de la bulle, mais non à titre de 3^{me} partie, ou d'autre droit, afin d'éviter les conséquences.

(1) Il y a, dans le registre, fol. 87-88, une lettre de l'Empereur au commandeur Lope Hurtado de Mendoza, en date du 8 mai, sur ce point des naturalisations. L'Empereur y dit que, si le roi de France naturalise des serviteurs du pape, il fait en cela ce qu'il veut, mais qu'il n'est pas disposé à l'imiter, parce que ce furent de semblables naturalisations qui produisirent les troubles de Castille. Il ajoute qu'il y a d'autres moyens de gratifier ceux qui se montreront ses serviteurs.

(2) Voy. pp. 48 et 51.

XV.

Valladolid, 10 juin 1523.

L'Empereur espère que le pape entrera enfin dans la ligue défensive, puisqu'il a dû reconnaître que la neutralité, qu'il a voulu adopter, au lieu de déterminer le roi de France à conclure la paix ou une trêve, l'en a éloigné. — Il a reçu le bref qui l'autorise à faire procéder contre l'évêque de Zamora; il en sera usé conformément aux intentions de Sa Sainteté. — Il a reçu aussi les bulles de la *cruzada* et de la 4^{me} partie des fruits ecclésiastiques; quoiqu'elles ne soient que pour une année, et qu'il les espérait pour trois ans, il n'en est pas moins reconnaissant à Sa Sainteté. Il charge le duc de faire en sorte que, par les paroles *extra tamen superiorem et inferiorem Germaniam*, que contient la bulle du 4^{me} des bénéfices, les seigneuries de Brabant, de Flandre et autres qu'il possède aux Pays-Bas ne soient pas exclues de ladite bulle, mais qu'elles y soient, au contraire, comprises, puisque la vérité est qu'elles ne sont pas de la Germanie, mais de la Gaule Belgique (1), et qu'il soit déclaré que ladite 4^{me} partie pourra se percevoir sur les bénéfices du comté de Bourgogne, ainsi que sur ceux de toutes ses autres seigneuries, qui sont Hollande, Zélande, Frise, Luxembourg, Limbourg, Hainaut, Artois, Namur, Tournay, et que pour cela il soit expédié une autre bulle, puisque les nécessités où il se trouve l'exigent ainsi. — A propos de la provision que le pape voulait faire de l'église de Catane, l'Empereur dit : « Nous ne voulons pas non plus reconnaître que nous tenions de l'Église le royaume de

(1) « Pues la verdad es que no son de Germania, sino de Gallia Belgica. »

» Sicile : au contraire, il est plus exempt d'elle que tous les autres; ainsi, S. S. doit réparer immédiatement ce grief, et ne donner pas occasion à ce que, par la nécessité où nous serions de défendre nos prééminences, nous ne lui témoignions pas une entière dévotion et un respect filial, et qu'elle aussi encoure le reproche de ne pas nous faire l'office de si bon père que nous l'espérons et la raison le voudrait, en intentant des choses qui nous seraient si préjudiciables et dommageables. Vous tiendrez vigoureusement la main à cela, et vous désabuserez clairement S. S. et le cardinal Colonna de l'idée que jamais nous puissions céder sur ce point (1). » — L'Empereur consent à ce que le pape prélève la dîme des fruits ecclésiastiques dans le royaume de Naples, puisque Léon X se l'était réservée. — Il recommande de nouveau à son ambassadeur de faire tout honneur au cardinal de Médicis, et de le favoriser en tout ce qui dépendra de lui.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
XVI. SEJERÍA DE CULTURA

Valladolid, 23 juin 1525.

Déclaration à demander au pape, touchant la bulle de la *crucada* et de la 4^{me} partie du fruit des bénéfices.

(1) « ... Ni queremos tam poco consentir que tengamos de la Yglesia el reyno de Secilia; ántes es mas exempto della que todos los otros; y assi deve Su B^d reparar luego este agravio, y no dar ocasion á que, necesitado de defender nuestra preeminencia, no amostremos entera devocion y filial observancia á Su B^d, la qual tam poco sea notado de no hazernos officio de tam buen padre como esperamos y seria razon, intentando cosa en tanto prejuizio y agravio nuestro : sobre lo qual tendrés reziamente la mano, desengañando claramente á Su B^d y al cardenal Columna que jamás se dará lugar á otra cosa. »

XVII.

Valladolid, 15 juillet 1525.

L'Empereur approuve que son ambassadeur n'ait pas suivi les instructions qu'il lui avait données touchant la conclusion de la paix ou d'une trêve. Il continuera d'agir comme il l'a fait, rejetant la faute sur le roi de France; protestant au pape du désir de l'Empereur de conclure une trêve: mais, comme le roi d'Angleterre a peu d'inclination à ladite trêve, et qu'il a été récemment convenu entre eux de faire la guerre au roi de France jusqu'à la fin d'octobre, et ultérieurement, s'ils le jugent convenable, l'Empereur veut que, dans le cas même où le roi de France demanderait la trêve, le duc de Sessa use de moyens dilatoires, en alléguant qu'il ne peut y donner les mains tant que les conditions que désire le roi d'Angleterre ne seront pas obtenues; qu'il manifeste néanmoins toujours le désir de traiter, jusqu'à ce que l'on connaisse le résultat de l'invasion en France concertée entre les deux souverains. — L'Empereur a appris la maladie du pape: dans le cas où il viendrait à mourir, ce qui serait un grand malheur pour la république chrétienne, il ordonne à son ambassadeur d'employer tous les bons moyens, l'industrie et l'art qu'une affaire de si grande importance exige (1), afin que le cardinal de Médicis soit élu, mais il ajoute: « Vous aurez toujours » égard à ce que l'élection se fasse avec toute liberté, à moins » que du côté des Français on ne veuille agir par la violence: » dans ce cas, vous vous montrerez avec vigueur pour nous, » vous aidant à cet effet des vice-rois de Naples et de Sicile, et » de notre armée, et de tous les secours et autres moyens que

(1) « Todos los buenos medios, industria y negociacion que cosa de tanta importancia como esta requiere. »

» vous aurez à votre disposition (1). » — L'Empereur charge son ambassadeur de faire redresser quelques fautes contenues dans le bref qui lui a été expédié pour le procès de l'évêque de Zamora. — Depuis qu'il a écrit ce qui précède, l'Empereur est convenu avec l'ambassadeur du roi d'Angleterre que, pour le 20 août, ledit roi entrera en France avec une puissante armée, à laquelle se joindront 3,000 gens de pied allemands et 3,000 chevaux, qui sont prêts en Flandre; que lui mettra aussi sur pied en Espagne une armée forte d'au moins 25,000 fantassins, 3,000 hommes d'armes et 2,000 cheuau-légers, et qu'en même temps des ordres seront donnés à Prosper Colonna, qui commande l'armée de Lombardie, afin que, des trois côtés, la France soit attaquée à la fois. Le duc dira au pape que le refus du roi de France de conclure la paix, ou une trêve de plus de deux mois, et cela afin de pouvoir rassembler ses forces et envahir l'Italie, a déterminé les deux souverains alliés à le prévenir; que leur but est de le contraindre à faire la paix, ou du moins une trêve assez longue pour que les forces des puissances chrétiennes puissent être dirigées contre le Turc. — Le duc de Sessa est chargé de demander l'institution d'Alonso Manrique, évêque de Cordoue, auquel l'Empereur a conféré l'archevêché de Séville et la dignité d'inquisiteur général.

(1) « ... Teniendo siempre respecto á que la eleccion se haga con toda libertad, si ya por la parte francesa no se intentasse hazer alguna fuerza, que en este caso haveysos de mostrar reziamente por nuestra parte, ayudándoos para ello de los visorreyes de Nápoles y Sicilia y de nuestro ejército, y de todos los subsidios y otros medios que pudiéredes. »

XVIII.

Valladolid, 2 août 1523.

Il se réjouit que la santé du pape se soit améliorée, et que S. S. se montre bien disposée en ce qui concerne ses affaires. De son côté, il veut agir à son égard comme un fils très-obéissant et très-respectueux (1). — Si S. S. ne se contentait pas de la dîme du royaume de Naples, il serait disposé à lui donner en outre quelque somme raisonnable. — Il fait connaître derechef à son ambassadeur qu'il lui est impossible de naturaliser les serviteurs (*criados*) du pape : un des articles que lui demandent les cortès en ce moment assemblées, est qu'il ne se puisse conférer de naturalisations à des étrangers, et que celles qui l'ont été se révoquent. — Le roi de Danemark, qui a été chassé de ses États, se trouve en Flandre. Pour l'y rétablir, une diète se tiendra à Hambourg le jour de la Toussaint, à laquelle interviendront les ambassadeurs des rois d'Angleterre et de Hongrie, et du marquis de Brandebourg. L'Empereur désire que le pape y envoie un légat, ou au moins, s'il veut éviter la dépense de cette ambassade, qu'il charge l'archevêque de Brême d'y assister en son nom, avec pouvoir, au cas que le duc de Holstein, qui est l'adversaire dudit roi, ceux de Lubeck et tous ses autres rebelles voulussent assister à ladite diète, de fulminer contre eux les censures ecclésiastiques et mettre l'interdit sur tout le royaume, en procédant au besoin contre les archevêques et évêques, jusqu'à privation de leurs bénéfices. L'Empereur charge son ambassadeur de s'employer à cet effet auprès du pape avec zèle et diligence.

(1) « Como hijo muy ubediente y observantissimo. »

XIX.

Valladolid, 25 août 1525.

Il est charmé d'apprendre que le pape se montre si bien disposé pour lui; de son côté, il ne négligera rien pour contenter S. S. Il apprend surtout avec plaisir que le pape est incliné à la ligue : c'est le seul moyen de salut pour l'Italie. Il attend avec impatience le résultat de la négociation. Le duc assurera S. S. du secret qu'elle demande. — L'Empereur se réjouit que le fait du poison donné au pape ait été de peu d'importance (*de poco momento*). — Il est inutile de faire de nouvelles démarches auprès de l'évêque de Cuenca, afin qu'il retourne dans son diocèse, puisque les fruits de son évêché sont maintenant séquestrés. Le duc délivrera aux autres prélats les lettres que l'Empereur leur écrit, pour les engager à revenir. — L'Empereur a reçu avec plaisir la bulle de la coadjutorerie de l'évêché de Liège en faveur de Corneille de Berghes. — Le nonce lui a remis un bref par lequel S. S. le prie d'ordonner, relativement à l'ambassade de la ville de Nuremberg qui est venue à Valladolid, que l'on publie et observe en Allemagne l'édit impérial qu'il fit à la diète de Worms, et par lequel il condamna les œuvres de Martin Luther, et en défendit l'impression et la vente. Il a donné les ordres nécessaires pour que les désirs du pape à cet égard soient accomplis.

XX.

Valladolid, 23 août 1523.

Il lui recommande, ainsi qu'il l'a fait au vice-roi de Naples, d'entretenir une bonne intelligence et correspondance avec Prosper Colonna.

XXI.

Valladolid, 24 août 1523.

Par les dépêches du duc du 28 juillet, et par un exprès d'Alonso Sanchez, il a appris la conclusion du traité avec Venise, et celle de la ligue. Rien ne pouvait lui faire de plaisir. Il charge le duc d'en exprimer toute sa satisfaction au pape. — La nomination qui a été faite du vice-roi de Naples, en qualité de capitaine général de la ligue, lui est très-agréable. — Maintenant il lui parait qu'il faudrait songer à l'invasion de la Provence.

XXII.

Valladolid, 25 août 1523.

L'Empereur a jugé que l'occasion était favorable pour assurer l'Italie contre les entreprises des Français : 3,000 lansquenets, 8,000 fantassins et 500 lances sont prêts à entrer en France par le comté de Bourgogne. Si en même temps l'armée de Lombar-

die, avec quelques renforts, entrait en Provence, aidée de la flotte que conduira Ugo de Moncada, il semble que le succès ne serait pas douteux, et que les Français seraient mis pour longtemps dans l'impossibilité de rien entreprendre contre l'Italie. — Afin de parvenir à ce but, il conviendrait que la ligue défensive qui a été conclue, fût déclarée offensive : alors la dépense qu'il a été convenu de faire pour entretenir l'armée en Italie pendant deux mois, s'appliquerait au paiement des troupes qui entreraient en Provence. L'Empereur charge le duc de Sessa d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir, pour engager les alliés à accéder à cette proposition : c'est le plus grand service, lui dit-il, qu'il puisse lui rendre. — Il informe son ambassadeur qu'un courrier vient de lui apporter la nouvelle que 15,000 gens de pied et 1,000 chevaux se sont embarqués en Angleterre, pour entrer en Picardie; ils trouveront à Calais 5,000 chevaux et 4,000 Allemands de ses troupes, outre des milices du pays et 2,000 pionniers. — Il a reçu aussi l'avis que 4,000 Allemands venaient d'être embarqués en Zélande pour aller rejoindre la même armée.

XXIII.

Logroño, 2 octobre 1525.

L'Empereur a appris, par la voie de Milan, que le pape était malade : au cas qu'il vienne à mourir, il veut que son ambassadeur s'emploie pour l'élection du cardinal de Médicis, comme il le lui a écrit précédemment (1). — Il lui recommande de nouveau de tâcher de faire déclarer offensive la ligue défensive : si le pape

(1) Voyez p. 192.

faisait des difficultés à cet égard, le duc n'en négocierait pas moins avec les autres princes. — Le pape, ainsi que le grand maître de l'ordre de Saint-Jean, ont écrit à l'Empereur touchant le lieu à choisir pour y établir le siège de l'ordre. Quelques-uns indiquent Raguse comme l'endroit le plus commode; l'Empereur y trouve des difficultés, à cause du voisinage du Turc; il pourrait arriver que les habitants eux-mêmes s'y montrassent contraires, pour n'être pas exposés aux attaques de celui-ci. Le choix de Malte ne serait pas non plus sans inconvénient pour le royaume de Sicile, à cause des intelligences que les Français pourraient avoir avec ceux de l'ordre qui appartiennent à leur royaume. Par ces motifs, d'autres inclineraient pour le choix de Tripoli. L'Empereur charge son ambassadeur de se concerter sur ce sujet avec les vice-rois de Naples et de Sicile, d'en entretenir ensuite S. S., et de lui faire connaître, avant qu'une détermination soit prise, ce qui aura paru le plus convenable. — L'expédition qui devait entrer en France par l'Espagne a été retardée, pour deux raisons : la première, que l'Empereur avait des intelligences dans Bayonne et un autre endroit très-important; l'entreprise de Bayonne a manqué, parce que, à cause des vents contraires, la flotte qui devait seconder l'armée de terre n'a pu arriver à temps; les intelligences avec l'autre endroit (que l'Empereur ne désigne pas) continuent, et il espère qu'elles auront le résultat désiré. La seconde raison qui a occasionné le retard, c'est que les troupes des grands n'ont pas été rassemblées avec toute la diligence qu'il aurait fallu. Maintenant que le fait de Bayonne s'est découvert, l'Empereur est résolu d'entrer en personne en France. Déjà, du côté de Bayonne, une partie de l'armée d'Espagne, avec 3,000 Allemands, est sur le territoire français; ces troupes viendront se joindre à celles qui se dirigent vers Saint-Jean-Pied-de-Port. Lorsque son armée sera réunie, il en prendra le commandement, et il espère qu'il pourra alors atteindre le but qu'il se propose.

XXIV.

Pampeluné, 14 décembre 1523.

Par les lettres du duc du 27 septembre, l'Empereur a appris l'indisposition et la mort du pape Adrien (1), dont il était déjà instruit par d'autres voies. Depuis, il a reçu de Gènes des lettres en date du 21 novembre, qui l'ont informé que, le 19, le cardinal de Médicis a été élevé au siège pontifical : ce qui l'a comblé de joie. A son avis, il ne se pouvait faire un choix qui convint davantage au service de Dieu et au bien de toute la chrétienté. Si le duc y a contribué, il a rendu à l'Empereur un service qu'il n'oubliera pas. — Quoiqu'il attende encore un avis officiel, il a résolu d'écrire au nouveau pontife et au collège des cardinaux les lettres qu'il remet au duc, pour les féliciter sur l'élection qui vient d'avoir lieu. — L'Empereur, voulant profiter des sentiments qu'a pour lui le nouveau pape, charge son ambassadeur de traiter avec lui, sans perdre de temps, les affaires qui l'intéressent et qui attendent une solution. — D'abord, il demandera que le pape confirme la ligue défensive, et même qu'il la convertisse en ligue offensive. — Ensuite, il demandera la confirmation de la bulle de la *cruzada*, avec l'ampliation que l'Empereur indique. — Il demandera une bulle pour la perception de la 4^{me} partie des fruits ecclésiastiques dans ses seigneuries de Flandre, Bourgogne et autres non comprises dans la première concession. — Il priera le pape de donner le chapeau de cardinal à l'évêque de Maurienne, frère du maréchal de Bourgogne, grand majordome de l'Empereur. — Il le charge de plusieurs autres points concernant les affaires d'Espagne et d'Italie. — « Les Français ont raison de regretter la défection de monsieur de Bourbon, parce que, avec l'aide de Dieu, ce sera leur perte (2). » — L'Empereur approuve la conduite qu'a tenue le

(1) Il était mort le 14 septembre.

(2) « Franceses tienen razon de sentir esto de mons^r de Borbon, porque, con l'ayuda de Nuestro Señor, será su cuchillo. »

duc de Sessa envers les ambassadeurs d'Angleterre, au sujet de l'élection du nouveau pape. — Il l'assure qu'il peut compter sur la Toison d'or, aussitôt qu'il y aura moyen de le proposer en chapitre (1). — L'Empereur entre dans de grands détails sur ses opérations militaires contre la France. — Le duc dira aux gens d'Église espagnols qui se sont réfugiés à Rome, que, s'ils ne reviennent pas promptement dans leurs diocèses, il fera séquestrer leurs revenus. — L'Empereur charge son ambassadeur de demander des brefs au pape pour le châtement des ecclésiastiques séditeux de la principauté de Catalogne et des comtés de Roussillon et de Cerdagne, ainsi que pour le châtement de ceux du royaume de Valence qui ont pris part aux séditions passées. — Le nouveau pape possédait l'abbaye de Saint-Martin, à Tournay; l'Empereur a conféré cette abbaye à Georges d'Egmont, frère du comte d'Egmont. Le duc de Sessa demandera à S. S. qu'elle lui fasse expédier des lettres d'institution.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERIA DE CULTURA

XXV.

Vitoria, 24 janvier 1524.

L'Empereur lui témoigne son étonnement de n'avoir pas reçu de lettres de lui, depuis celle du 28 octobre: — Son armée, qui était entrée en France, a été obligée, par le mauvais temps, de battre en retraite; elle est revenue vers Bayonne, avec le dessein de mettre le siège devant cette ville: mais enfin l'on s'est déterminé à attaquer Fontarabie, qui est étroitement resserrée. — La retraite de l'armée s'est faite sans désordre, et sans perte de gens ni d'artillerie; seulement il a fallu abandonner une trentaine de chariots contenant des piques et d'autres objets de peu d'importance.

(1) Voy. la lettre de Charles à Adrien, du 25 août 1525, p. 165.

XXVI.

Vitoria, 2 mars 1524 (1).

Il manifeste de nouveau au duc son étonnement de n'avoir pas de dépêches de lui postérieures au 28 octobre, tandis qu'il en a reçu, même du mois de janvier, de Lope Hurtado. Dans des circonstances comme celles où les affaires se trouvent, le duc devrait non-seulement faire en duplicata, mais en triplicata, sa correspondance. — Il l'informe de la reddition de Fontarabie.

XXVII.

Burgos, 16 mars 1524.

Il n'a pas encore reçu de lettres du duc : ce qui lui cause de vives inquiétudes. — Il est très-content du pape. S. S. a fait assurer le vice-roi de Naples qu'elle exécutera les conditions de la ligue; elle s'est refusée à des offres très-avantageuses que lui a faites le roi de France. Ce monarque, entre autres, proposait de marier le second de ses fils avec une nièce de S. S., et de l'aider à conquérir le duché de Milan, qui servirait de dot aux deux époux; S. S. a répondu qu'elle voulait observer ses engage-

(1) Il y a, dans le registre, une lettre du même jour écrite par l'Empereur au commandeur don Lope Hurtado de Mendoza, qui lui avait écrit que le pape et les siens étaient mécontents de la manière de négocier du duc de Sessa et l'avaient en haine. Charles répond qu'il attendra l'arrivée de l'homme que le commandeur lui envoie, pour se déterminer sur le parti qu'il devra prendre à cet égard.

ments envers l'Empereur. — Il charge le duc de Sessa de l'en remercier et de l'assurer qu'il emploiera, s'il le faut, sa personne et ses États à soutenir les intérêts de S. S. — Après la prise de Fontarabie, l'armée s'est trouvée si fatiguée, qu'il l'a renvoyée dans ses foyers.

XXVIII.

Burgos, 9 avril 1524.

L'Empereur a reçu ses lettres des 18 et 29 novembre, des 23 et 29 février, des 4, 7 et 24 mars; il reconnaît qu'il n'y a pas eu de sa faute, si elles ne lui sont pas parvenues plus tôt. — Bernardino de la Barba, secrétaire du pape, est arrivé à Burgos, chargé d'une mission de S. S. pour lui; il a répondu à tous les points que cet envoyé avait ordre de lui remonter. — Son grand chancelier (1) partira pour l'Italie, aussitôt que l'archevêque de Capoue sera arrivé; il sera porteur des résolutions et instructions nécessaires. — Le roi de Hongrie (2) lui a écrit, pour l'engager à conclure la paix ou une trêve avec le roi de France, afin de le secourir contre le Turc, qui prépare une puissante armée. Il lui a répondu que, en mettant à sa disposition le subside dont l'Empire lui a fait don à l'occasion de son éléction à la dignité impériale, il lui a bien prouvé son intention de le mettre à même, non-seulement de résister aux attaques des Turcs, mais de prendre l'offensive contre eux; que, quant à la paix, il s'est toujours montré disposé à la conclure à des conditions honorables, etc.

(1) Mercurino de Gattinara.

(2) Louis II, qui avait épousé Marie, sœur de Charles-Quint.